

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**Domaine Les Portes du Soleil
2 Avenue des Muriers**

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2025 - 2026

CLOS LE 31 AOUT 2026

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, au titre de l'exercice 2025 - 2026.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient selon les termes de l'article L 612-5 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues par l'article R. 612-6 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**Maison M06 - Domaine Les Portes du Soleil
5 Avenue de la Tour de l'Orb**

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2025 - 2026

CLOS LE 31 AOUT 2026

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association syndicale, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport (cf Annexe 2).

Les comptes comprennent les données suivantes :

- total du bilan	951 497 euros,
- total des produits d'exploitation	1 174 574 euros,
- résultat de l'exercice	45 546 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association syndicale à la fin de cet exercice.

1 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3 - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil syndical et dans les autres documents adressés aux propriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation ou de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

4 - RESPONSABILITE DU CONSEIL SYNDICAL

Il appartient au Conseil syndical d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil syndical d'évaluer la capacité de votre association syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil syndical.

5 - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association syndicale.



Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes relatifs à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Béziers, le 30 Septembre 2026.

FL Audit
Commissaire aux Comptes

Pierre CHABBERT

Commissaire aux comptes
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'CHABBERT' and a long horizontal stroke extending to the right.

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**Domaine Les Portes du Soleil
2 Avenue des Muriers**

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2025 - 2026

CLOS LE 31 AOUT 2026

ANNEXE 1

**DESCRIPTION DETAILLEE
DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**Domaine Les Portes du Soleil
2 Avenue des Muriers**

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2025 - 2026

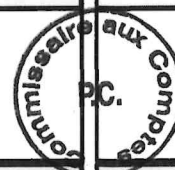
CLOS LE 31 AOUT 2026

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS 2025 - 2026

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/08/2026			31/08/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	17 150		17 150	17 150
	Constructions	232 823	157 270	75 553	82 264
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	190 327	190 327		
	Autres immobilisations corporelles	1 053 934	995 406	58 528	105 402
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	9 575		9 575	9 575
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	938		938	938
	Total II	1 504 748	1 343 003	161 744	215 329
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 124		6 124	7 647
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	964		964	168 914
	Charges constatées d'avance	2 327		2 327	3 118
	Valeurs mobilières de placement	373 346		373 346	400 983
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	406 992		406 992	258 523
	Total III	789 753		789 753	839 185
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	2 294 500	1 343 003	951 497	1 054 514



Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/08/2026	31/08/2025
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires		562 353	558 053
	Fonds propres complémentaires			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice		45 546	4 300	
	Situation nette (sous-total)	607 899	562 353	
	Fonds propres consommptibles			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total I	607 899	562 353	
Autres fonds propres	Fonds non remboursables			
	Avances conditionnées			
	Droits du concédant			
	Total II			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
	Total III			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total IV			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	90 429	145 221	
	Emprunts et dettes financières divers	3 760	3 820	
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 943	303 233	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	24 772	18 150		
Produits constatés d'avance	26 692	21 737		
	Total V	343 500	492 161	
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		951 497	1 054 514	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/08/2026

31/08/2025

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 174 423	1 035 661
	dont parrainages	12 160	12 040
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		230 584
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	150	5
	Total des produits d'exploitation	1 174 574	1 266 250
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 087 070	1 231 819
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 896	1 864
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	53 585	56 163
	Dotation aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	101	1
	Total des charges d'exploitation	1 142 652	1 289 847
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 921	(23 596)



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	17 150					17 150
	Constructions sur sol propre	154 350					154 350
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	78 473					78 473
	Instal technique, matériel outillage industriels	190 327					190 327
	Instal., agencement, aménagement divers	1 033 908					1 033 908
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 026					20 026
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 494 234					1 494 234
FINANCIERES	Participations et créances rattachées	9 575					9 575
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	938					938
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 513					10 513
TO TAL		1 504 748					1 504 748



Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2026
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	72 086	6 711		78 797
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	78 473			78 473
	Instal technique, matériel outillage industriels	190 327			190 327
	Autres instal., agencement, aménagement divers	928 772	46 614		975 386
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	19 760	260		20 020
	Autres immobilisations corporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 289 418	53 585		1 343 003
TOTAL		1 289 418	53 585		1 343 003



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2026
PROVISIONS REGLEMEENTES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2026
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 327
ASSURANCES		1 314	
MAINTENANCE		968	
LOCATION COMPTEUR		46	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 327



Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

FACTURES FOURNISSEURS A RECEVOIR

FACTURES EAU A RECEVOIR	71 750,00 EUROS
FACTURE ESPACES LUDIQUES TGA SOLDE	82 855,20 EUROS
FACTURES HONORAIRES COMPTABLE	6 150,00 EUROS
FACTURES HONORAIRES CAC	4 260,00 EUROS
FACTURE DECALQUE	2 958,36 EUROS
FACTURE CLIMELEC	6 539,15 EUROS
<u>TOTAL 408100</u>	<u>174 452,71 EUROS</u>

